

La présidente

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS
Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 2 mars 2022

NOUVELLES SOLlicitATIONS

I. SAISINE – ARTICLE L.121-1

- **Concertation nationale sur le système énergétique de demain** : Ilaria CASILLO et Floran AUGAGNEUR, respectivement, Vice-Présidente et Vice-Président de la CNDP sont désignés pour réaliser cette mission de conseil qui aura pour objectif, dans un premier temps, de définir le dispositif de concertation, sa gouvernance, les thèmes mis en débat et les modalités précises de concertation.
[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet de création d'une première paire d'EPR2 sur le site de PENLY, dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France (76)** : la CNDP décide d'organiser un débat public. Il devra s'inscrire dans la continuité de la concertation nationale sur le système énergétique de demain.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de passage à 2*3 voies de l'autoroute A 63 au Sud de BORDEAUX et de réaménagement de l'A660 (33)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Charline DIOT-LABUSET et Marion THENET sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

III. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)** : Myriam MERAD et Paola OROZCO-SOUEL sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce projet de plan.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de Création du SAGE Neste et Rivières de Gascogne (32)** : Anne-Isabelle PARDINEILLE et Yvan PASCAUD sont désignés garante et garant de la concertation préalable sur ce projet de plan.
[Consulter la décision](#)

- **Projet de révision du SAGE de la Vilaine (56)** : Karine BESSES et Anne CHEVREL sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce projet de plan.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de modification du SAR de Guyane (973)** : Jean-Claude MARIEMA est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet plan.
[Consulter la décision](#)

PROCEDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN13 entre Evreux et Chauffour-lès-Bonnières (27)** : le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation. La concertation préalable se déroulera du 05 septembre 2022 au 23 octobre 2022. Les modalités de la concertation préalable seront définies ultérieurement par la Commission.
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'une usine de production de batteries VERKOR à Dunkerque (59)** : Jean-Raymond WATTIEZ est désigné garant de la concertation préalable sur le projet de réalisation d'une usine de production de batteries, en binôme avec Jean-Luc RENAUD, désigné le 1^{er} décembre 2021.
[Consulter la décision](#)

II. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'une usine de batteries électriques Envision AESC (59) : la CNDP constate que le document publié par les maîtres d'ouvrage suite à la concertation préalable et pour en tirer les enseignements apporte des réponses globalement complètes et argumentées. La concertation préalable a permis au public d'accéder à une large information et de formuler des propositions. Elle a également conduit le maître d'ouvrage à modifier son projet pour mieux l'inscrire dans le contexte local.

La CNDP recommande que Envision précise les modalités d'information du public sur les moyens de transport envisagés pour l'approvisionnement et les expéditions suite à l'ouverture de la deuxième tranche et des suivantes, sur ses engagements éthiques et que Envision AESC et Renault s'engagent à informer de manière transparente le public sur la localisation géographique des mines d'origine des minerais.

Christophe BACHOLLE est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter la décision](#)
[Consulter l'avis](#)

- **Projet de plan national de prévention des déchets** : la CNDP constate que le document publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable pour en tirer les enseignements apporte des réponses, mais généralement peu argumentées, notamment concernant les mesures financières proposées par le public et plus généralement les arbitrages réalisés entre mesures incitatives ou coercitives. Elle souligne que cette concertation semble avoir mobilisé en majorité des personnes et acteurs déjà sensibilisés aux enjeux des déchets et que l'implication des DREAL dans la démarche de concertation, a été relativement réduite.

La CNDP recommande que les enseignements de la concertation préalable soient largement diffusés, que le dispositif de communication, qui doit accompagner la publication du PNPD, soit précisé et décliné selon les publics visés. Elle recommande également que l'information et la participation du public à la concertation continue soient relayées au plus près du terrain et explicite davantage l'articulation du plan national avec les plans régionaux.

Claude BREVAN est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la participation du public par voie électronique sur ce plan.

[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

- **Projet d'extension du réseau de tramway du Havre (76)** : la CNDP constate que le document publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable pour en tirer les enseignements apporte des réponses complètes et argumentées au public et aux recommandations des garants. Elle constate également que la concertation préalable a permis une évolution du projet et des échanges sur des projets alternatifs tels que celui présenté lors de l'atelier dédié à l'avenir de la ligne « Lézarde Express Régionale » demandé par la CNDP.

La CNDP recommande que les modalités de la concertation continue soient rapidement précisées et que celle-ci permette de partager les résultats de l'étude de mobilité annoncée, notamment ses impacts sur le projet.

Bruno BOUSSION est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

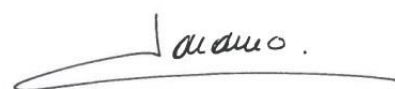
Projet PARISANTE CAMPUS – Campus d'innovation en Santé numérique (75) : la CNDP constate que le bilan publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation pour en tirer les enseignements apporte des réponses globalement complètes et argumentées. Le maître d'ouvrage a pris en compte et étudié plusieurs demandes du public et de riverains. Cependant, le projet étant présenté très en amont de la date prévue pour sa réalisation le maître d'ouvrage n'a pas toujours pu apporter de réponses précises sur certains sujets.

La CNDP recommande que la concertation continue ne se limite pas aux seules parties prenantes. Elle recommande également que le maître d'ouvrage apporte des réponses précises sur l'objet et le périmètre du projet, le montage financier, la protection des données et la sécurité du lieu, la prévention des nuisances et sur les modes de désignation des membres du comité de suivi et ses missions.

Nathalie DURAND est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO